

Lancement d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour l'aménagement d'une station d'avitaillage public multi-énergies bioGNV et électricité à Provins (Seine-et-Marne)

Dans le cadre des actions portées par le collectif CapBioGNV77, constitué du Département de Seine-et-Marne, GRDF, NaTran et le Syndicat départemental des énergies de Seine-et-Marne, et en partenariat avec la Communauté de communes du Provinois, un AMI est ouvert du **mardi 25 novembre 2025 au mercredi 25 février 2026 18h**.

- Quel est l'objectif de cet AMI ?**

La Communauté de Communes du Provinois et le collectif CapBioGNV77 soutiennent le développement d'une mobilité alternative, décarbonée, avec le bioGNV. L'objectif de cet AMI est de mettre en place sur la ville de Provins inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, au sein de la zone d'activités du Provinois, une station publique d'avitaillage multi-énergies 100% bioGNV et électrique pour les poids lourds (bus, bennes à ordures ménagères, transport logistique...) et autres véhicules utilitaires légers. La station permettra notamment **l'avitaillage de 30 bus Île-de-France-Mobilité** au plus tard en 2028 (engagement ferme d'Île-de-France Mobilités) et **de 2 poids-lourds du Département pour l'entretien des routes**. Située à proximité de la RD619, axe routier structurant du territoire, la station pourra également capter une partie du flux de poids-lourds (10 300 véhicules par jour dont 9,5% de poids lourds). D'autres potentiels prospectifs sont également à considérer (collecte des ordures ménagères, plate-forme Approv'Halles de conditionnement de denrées alimentant les collèges de Seine-et-Marne, autocaristes).

- Qui peut répondre à cet AMI ?**

Cet AMI s'adresse aux aménageurs et exploitants de stations de distribution de carburants.

- Modalités de soutien**

Le candidat retenu bénéficiera d'un foncier sécurisé d'environ 4700 m² au sein de la zone d'activités du Provinois. Le potentiel et la faisabilité de la station ont été confirmés par une pré-étude technique réalisée par un bureau d'études spécialiste de ce type de projet, et une étude de prospect réalisée par la CCI de Seine-et-Marne. Le candidat choisi récupérera le contenu des 2 études.

- Comment participer à cet AMI ?**

Les acteurs intéressés sont invités à transmettre un mail à Monsieur Sebastian RUIZ BUSTOS (sebastian.ruiz-bustos@departement77.fr), avec copie à Madame Sophie KUHN (sophie.kuhn@departement77.fr), pour communication du cahier des charges de l'AMI. La date limite pour envoyer le dossier de candidature est fixée au **mercredi 25 février 2026 18h**. Si les fichiers dépassent les 10 MO, le candidat générera et transmettra un lien We Transfer ou utilisera une plateforme équivalente pour la transmission de sa candidature.

Pour toute question complémentaire, vous pouvez contacter :

Sébastien RUIZ-BUSTOS : 06 30 25 91 08 – sebastian.ruiz-bustos@departement77.fr